

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT DE CALVI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NEBBIU-CONCA D'ORU

Délibération du Conseil Communautaire

N° 26-10-2025

**Date de convocation :** 20 octobre 2025**Membres du Conseil communautaire :** 31**En exercice :** 31**OBJET : Rapport Social Unique 2024**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-huit octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué (suite à absence de quorum lors de la réunion du dix-sept octobre deux mil vingt-cinq) s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Patrimonio sous la présidence de Monsieur Joseph POGGIOLI (1<sup>er</sup> Vice-Président), pour le Président empêché.

**Présents : 10 :** BENVENUTI Jean-François, BERNARD Gérard, CASALE Philippe (suppléant de TOMI Marc pour la Commune de Santo Pietro di Tenda), COSTA Paul, LUCIANI Cyril, POGGI Augustin, POGGIOLI Joseph, SEBASTIANI Edith, TOMI Christian, VINCENTI Antoine

**Représenté : 1 :** CHIARELLI Joseph par TOMI Christian

**Absents : 20 :** AGOSTINI Pierre, ARENA Jean-Baptiste, CHERUBINI Ange, FLORI Claude, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude, GIANSILY Yves, GREGOGNA Joseph, GUARDINI Virginie, JEANNE Jeanne, LECCIA Jean-Pierre, MARCHETTI Etienne, MAROSELLI Dominique, OLMETA Claudy, PONZEVERA Juliette, QUILICI Sylvie, ROVERE Anne-Sophie, SANTONI Virginie, SEGUIN Pierre, SIGNANINI-PIEVE Antoine, TOMASINI Philippe

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article L.231-1 du code général de la fonction publique relatif à l'élaboration du rapport social unique ;

**Vu** le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique ;

Introduit par la loi de transformation de la Fonction Publique, le Rapport Social Unique (RSU) constitue désormais le document de référence annuel relatif à la gestion des ressources humaines (RH). Il retrace les principales données RH et précise les données sociales de la Communauté de Communes.

La synthèse jointe à la présente délibération est issue de l'extraction des données 2023 transmises par L'EPCI au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Corse.

Ce document indique notamment les moyens budgétaires et en personnel, et rassemble les données sociales de l'année 2024. Il permet :

- d'apprécier les caractéristiques des emplois et la situation des agents de la commune, la situation comparée des femmes et des hommes et intègre également une partie sur la santé, la sécurité et des conditions de travail,
- de donner lieu à un débat sur l'évolution des politiques des ressources humaines,
- de mesurer l'évolution de l'ensemble des données RH (nombre d'agents, statut, temps de travail, pyramide des âges, absentéisme).

**Oui** l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire **PREND ACTE** de la présentation du RSU 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour le Président empêché  
Le Premier Vice-Président  
Monsieur Joseph POGGIOLE

Pour copie conforme

